
3331, rue Sherbrooke Est Montréal QC H1W 1C5

COMMUNIQUÉ
pour diffusion immédiate

Reconfiner les lieux de culte à 25 ou 50 personnes
**FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ACTIVITÉ
DES LIEUX DE CULTES ET LES AUTRES ACTIVITÉS**

Montréal, le 23 septembre 2020 — Alors que les informations montrent une recrudescence des cas de Covid-19 au Québec, les leaders religieux du Québec réitèrent leur engagement à participer aux efforts collectifs pour endiguer la maladie.

Comme ils l'ont fait depuis le 22 juin dernier, ils continueront à faire appliquer strictement les protocoles soumis au gouvernement et approuvés par lui. Encore une fois, rappelons qu'aucun lieu de culte n'a été le théâtre d'une contagion par le nouveau coronavirus. Grâce au suivi des règles de ces protocoles, en tout temps les personnes qui fréquentent les lieux de culte gardent la distance physique, lavent leurs mains à l'entrée et à la sortie et portent le masque lorsqu'elles sont en mouvement.

Les leaders religieux rappellent également que la très grande majorité des rassemblements religieux hebdomadaires du vendredi, du samedi ou du dimanche ne sont pas associés à des événements sociaux avant ou après le service religieux : les gens retournent tout simplement à la maison.

Seuls les événements exceptionnels peuvent donner lieu à des rassemblements sociaux après un service religieux : rites d'initiation, mariages, funérailles, etc. Conscients des risques que posent des rassemblements sociaux entourant ces rites religieux, les responsables des lieux de culte sont prêts à contribuer aux efforts pour interpeller les personnes concernées par ces événements exceptionnels afin qu'ils s'en abstiennent ou qu'ils les reportent.

Pour restreindre ces situations exceptionnelles, il existe des moyens d'intervention autres que de limiter l'ensemble des activités régulières dans les lieux de culte.

Source : Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ)

Renseignements : Mgr Pierre Murray, C.S.S.

Assemblée des évêques catholiques du Québec

Téléphone : 514-914-0553

pmurray@evequescatholiques.quebec ; www.evequescatholiques.quebec

Pour cette raison, les règles imposées sans dialogue préalable aux lieux de culte depuis dimanche soir dernier sont disproportionnées et portent atteinte à la liberté de culte. En ces temps difficiles que nous traversons, des centaines de milliers de citoyens trouvent dans leurs pratiques religieuses régulières une source de sens, de réconfort et de résilience. Rappelons qu'il s'agit là d'un de leurs droits fondamentaux.

Nous interpellons encore une fois le gouvernement à mieux cibler ses interventions et à ainsi contribuer au respect de la liberté de culte. Les responsables des lieux de culte offrent au gouvernement leur entière collaboration pour trouver rapidement des solutions qui seront bénéfiques pour l'ensemble de la population et qui contribueront à un environnement sanitaire sécuritaire pour toutes et tous.

Les rassemblements qui se déroulent dans les lieux de culte n'ont rien à voir avec les « salles où est permis le service de boissons alcooliques » ou celles « où se tiennent tout événement ou toute réception à caractère festif », contrairement à ce que prétend le communiqué du ministère de la Santé du 20 septembre dernier. Ce qui se passe dans un lieu de culte s'apparente davantage à ce qui se passe dans un théâtre ou un cinéma.

C'est pourquoi, faute d'une catégorie spécifique pour les lieux de culte, les membres de la Table interreligieuse réitèrent leurs demandes exprimées depuis lundi : « *que les autorités gouvernementales reclassifient dès aujourd'hui les lieux de culte dans la catégorie des salles de spectacles, des cinémas et des théâtres, ce qui permettrait de continuer à accueillir jusqu'à 250 personnes dans nos lieux de culte au lieu d'être limité à 25 ou à 50* », en appliquant le protocole négocié le 4 août dernier. Ils demandent également qu'un « *canal de communication franc et ouvert soit rapidement mis en place entre eux et les autorités gouvernementales* ».

Au nom des membres de la Table interreligieuse¹,



+ Christian Rodembourg
Évêque de Saint-Hyacinthe

Président de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec

¹ **La Table interreligieuse de concertation** regroupe des représentants de l'Église catholique, de l'Église anglicane, des Églises évangéliques, de différentes traditions juives, de différentes mosquées, et du Centre canadien d'œcuménisme qui œuvre dans le dialogue entre les Églises et dans le dialogue interreligieux.

Pour des entrevues :

- Mgr Christian Rodembourg, évêque de Saint-Hyacinthe et président de l'AECQ.
Contact : Mgr Pierre Murray, C.S.S., secrétaire général de l'AECQ, 514-914-0553 | pmurray@evequescatholiques.quebec
- M. le cardinal Gérald Cyprien Lacroix, archevêque de Québec et vice-président de l'AECQ. Contact : Valérie Roberge-Dion, Église catholique de Québec. 418-802-1214 | vrd@ecdq.org
- Mgr Christian Lépine, archevêque de Montréal et membre de l'Exécutif de l'AECQ.
Contact : Erika Jacinto attachée de presse de l'archevêque 514 709 8216 | ejacinto@diocesemontreal.org
- Imam Hassan Guillet, représentant la communauté musulmane au Québec, 514-699-7257 | hassan_guillet@hotmail.com
- Rabbi Reuben Poupko, représentant du Conseil des Rabbins de Montréal, 514-898-4004 | reubenpoupko@gmail.com
- Dr Adriana Bara, PhD, directrice du Centre canadien d'œcuménisme, 438-822-3141 | abara@oikoumene.ca
- Dr Denitsa Tsvetkova, PhD., Centre canadien d'œcuménisme, Coordinatrice du Forum interreligieux pour la paix, 514-937-9176 | denitsa@oikoumene.ca
- Dr. Louis Bourque, Directeur de l'AEBEQ, Membre de l'exécutif du REQ, 514-961-5052 | l.bourque@aebeq.qc.ca
- Mgr Bruce Myers, évêque anglican de Québec | The Right Rev. Bruce Myers, Anglican bishop of Quebec, 418 570 4384 | bmyers@quebec.anglican.ca
- Mohamed Labidi, président du Centre culturel islamique de Québec (CCIQ), tél. 418-998-3655 | labidi7@hotmail.com
- M. Alain Picard, conseiller en communications, Conseil juif hassidique du Québec (CJHQ), 514-953-2632 | alain.picard3976@gmail.com